

BRESSE

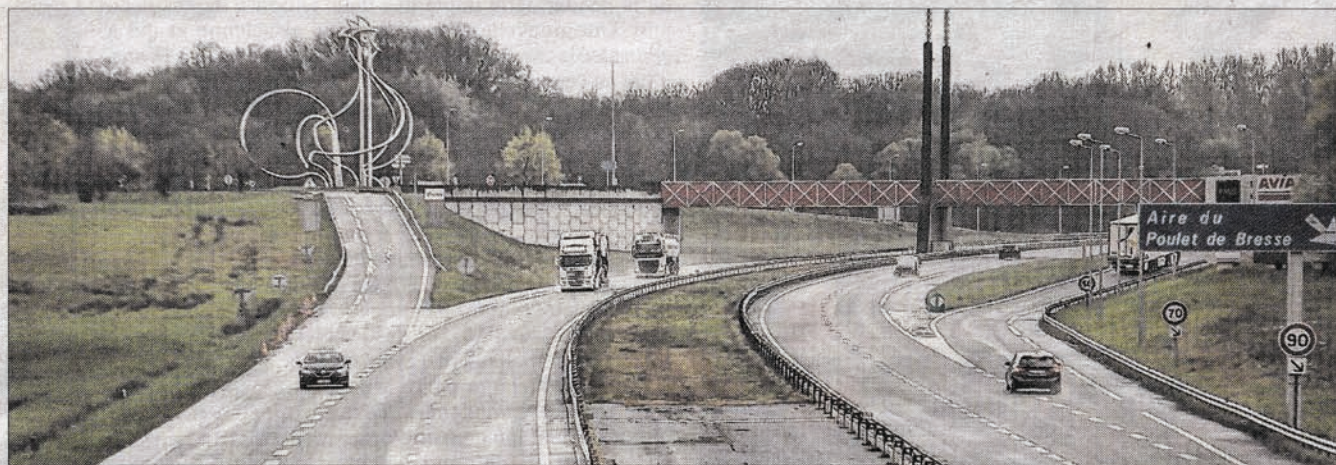
Les nuisances sonores de l'A39 gênent bien certains riverains

Malgré la faible participation à son questionnaire à destination des riverains, l'Association de défense de l'environnement bressan veut continuer son combat contre les nuisances sonores de l'A39. Elle a prévu de demander un rendez-vous à la société APRR, exploitante de l'autoroute.

« C'est une petite déception », avoue Raphaël Deutsch. L'habitant de Dommartin-lès-Cuseaux ne cache pas sa déconvenue au moment de présenter les résultats – partiels – du questionnaire lancé par l'Association de défense de l'environnement bressan (Adeb) à destination des riverains de l'A39.

Peu de réponses, mais des chiffres parlants

Car pour l'heure, seulement 37 personnes ont répondu au formulaire sur le site de l'association destiné à interroger les habitants sur les nuisances so-



La présence de nombreux camions sur l'A39 renforcerait les nuisances sonores pour les riverains. Photo d'illustration JSL/Patrick AUDOUARD

nores causées par l'autoroute. « S'il n'y a pas beaucoup de réponses, c'est peut-être parce que pour beaucoup, la présence de l'autoroute a un côté positif indéniable pour leurs déplacements. »

En revanche, le questionnaire confirme bien que Raphaël Deutsch n'est pas le seul à souffrir du bruit causé par les milliers de voitures et (surtout) de camions qui transitent par

l'A39. 72 % des personnes interrogées se disent gênées, notamment lorsqu'elles sont dans leur jardin, mais aussi lorsqu'elles sont dans leur chambre (pour 29 % d'entre elles). Pour plus de 40 % des personnes interrogées, le bruit va au-delà du simple fond sonore, devenant « pénible » voire « stressant ». Le vent jouant un rôle aggravant pour 91 % des partici-

Une demande de rendez-vous à l'APRR

Bref, si l'échantillon n'est pas vraiment massif, les conclusions, elles, sont sans appel : le bruit de l'autoroute est gênant pour plusieurs habitants, et cela conforte l'Adeb dans la nécessité de tenter quelque chose. Son but : obtenir de la société d'autoroute des aménagements anti-bruit pour les portions concernées, ou a minima des ai-

des pour des aménagements chez les particuliers. En attendant de mener éventuellement des mesures de bruit, l'étape suivante a été fixée et votée à l'unanimité : une demande de rendez-vous auprès d'un responsable de l'APRR, la société qui exploite l'A39. Début avril, cette dernière nous déclarait justement être prête à rencontrer l'association.

Patrick AUDOUARD